

EcoQuartiers – Aménagement durable

La ville évolue, elle s'étend et/ou elle se reconstruit sur elle-même. Dans tous les cas, les **choix d'aménagement** ont un impact direct sur l'empreinte écologique de la ville et sur les modes de vie de ses habitants, pour une durée généralement assez longue.

L'aménagement mobilise une chaîne d'acteurs :

- La **collectivité**, en charge de la politique d'aménagement, qui se traduit par une politique foncière, des règles d'urbanismes transcrites dans un PLU. C'est elle qui délivre les permis d'aménager ou qui décide le cas échéant de la création d'une ZAC, et qui délivre *in fine* les permis de construire. C'est elle qui gèrera dans la durée et sera responsable devant les citoyens.
- L'**aménageur**, public ou privé, qui mène l'opération.
- L'équipe de **maîtrise d'œuvre, architectes et paysagistes**.
- Les **promoteurs, bailleurs, constructeurs**.
- Les **citoyens, les associations** locales.
- Les futurs **habitants**.

D'une réalisation à une autre, on constate en fin de compte beaucoup de différences, et la qualité globale résulte surtout d'une bonne coordination entre les acteurs tout au long du processus.

Le rôle de **XNconseil** est celui d'un **facilitateur** et d'un **médiateur**, autour des trois grands objectifs de tout projet : la **qualité**, le **coût**, les **délais**.

La proposition de XNconseil

AMO de la **collectivité** et/ou de l'**aménageur** :

- Information des élus (présentation des concepts et des outils), définition d'un programme d'aménagement (hiérarchisation des ambitions et des critères, ...).
- Etat des lieux des possibilités ouvertes par le PLU, choix d'un montage (maîtrise foncière, portage foncier par un EPF / EPFL, création de ZAC, ...), recherche de partenaires (bailleurs, aménageur-lotisseur, ...).
- Lancement et suivi du processus EcoQuartier et/ou HQE-Aménagement™.
- Coordination des acteurs, animation d'un comité de pilotage et/ou d'un comité technique.
- Médiation, animation de conseil de développement, de collectifs de citoyens.

Conseil aux **entreprises** :

- Pour adapter leur offre et leur discours au contexte des opérations d'aménagement durable et bâtir des partenariats fructueux.

Mis en place par le Ministère du Logement, le **label EcoQuartier**



est un dispositif destiné à la fois à accompagner les collectivités volontaires dans leur démarche et une reconnaissance de qualité à deux niveaux : l'engagement dans la démarche puis la réalité des résultats obtenus.

L'expérience a montré qu'il existe des EcoQuartiers de tous types : urbains et ruraux, neufs et en rénovation, ... Le critère principal, c'est la cohérence de l'approche et l'intelligence à tous les étages.

A ce jour, plus de 800 collectivités de toutes les tailles sont engagées dans le processus, plus de 50 opérations ont été labellisées et près de 110 projets sont en voie de l'être.

Pourquoi pas vous ?

HQE-Aménagement™

La certification HQE-Aménagement™ aide les collectivités et aménageurs à instaurer un dialogue constructif et à fixer des objectifs d'aménagement durable justifiés et cohérents dans le contexte spécifique de leur opération.

Les plus :

Xavier Normand a contribué à la création et à l'évaluation du **label EcoQuartier**, et mené à bien la labellisation de 3 quartiers de types très différents à Grenoble : De Bonne, reconversion d'une ancienne caserne en plein centre-ville, premier EcoQuartier primé en France en 2009 ; Bouchayer-Viallet, un quartier mixte emplois-logements-culture réalisé sur un ancien site industriel ; Blanche-Monier, mixité sociale et logements BBC à coûts maîtrisés.